

Début de la séance: 9.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
BRUCH Jean-Marie, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller, excusé

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Politique

- 1.1. Tableau de préséance.
- 1.2. Communication du collège échevinal.
- 1.3. Prise de position quant au projet du 30 septembre 2020 du plan national de lutte contre le bruit.

2. Aménagement communal et développement urbain

- 2.1. Avenant à la convention d'exécution PAP Maeschbommert à Fingig.

3. Conventions

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 3.1. Convention relative à l'installation de caméras dans les halls sportifs et sur les terrains de football.
- 3.2. Convention relative à la réalisation d'une liaison haute tension entre Sanem et Lamadelaine.
- 3.3. Convention Club Senior Prënzebierg pour l'année 2021.
- 4. Finances communales**
- 4.1. Titres de recette.
- 5. Règlements communaux**
- 5.1. Règlement-tarif – Repas sur roues – Adaptation du prix en 2021.
- 6. Patrimoine communal**
- 6.1. Aménagements de logements pour jeunes adultes – Avenant à la convention avec le ministère du Logement – Villa Bofferding.
- 6.2. Accord de collaboration avec Wunnengshëllef a.s.b.l.
- 6.3. Contrat de bail – Wunnengshëllef a.s.b.l.
- 6.4. Contrat de bail – 1, rue de la Poste, Bascharage.
- 6.5. Contrat de bail – 18, rue de l'Eau à Bascharage.
- 6.6. Contrat de bail – Rue de Bascharage à Clemency.
- 6.7. Acte notarié – Échange de terrains à Bascharage au lieu-dit « Bascharage ».
- 6.8. Acte notarié – Vente de terrains à Bascharage au lieu-dit « rue de la Résistance ».
- 6.9. Acte notarié – Vente de terrains à Clemency au lieu-dit « Am Bongert ».
- 6.10. Acte notarié – Cession gratuite à Hautcharage au lieu-dit « rue Roger Frisch ».
- 6.11. Acte notarié – Acquisition parcelles boisées à Linger et Fingig.
- 7. Règlements de la circulation**
- 7.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.
- 7.2. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 8. Personnel communal**
- 8.1. Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier.
- 9. Associations**
- 9.1. Sustained.lu – Prise de connaissance des statuts.



9.2. Z Art – Prise de connaissance des statuts.

9.3. Mayors for peace – Adhésion.

10. Divers

11. Questions et réponses

Séance à huis clos :

12. Personnel communal

12.1. Nomination définitive d'un fonctionnaire.

12.2. Démission d'un fonctionnaire.

12.3. Démission d'un fonctionnaire.

Avant le début de la séance, Monsieur Patrick Ciuca est assermenté en tant que nouveau conseiller communal. Il remplacera le conseiller démissionnaire, Monsieur Jos Thill.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Patrick Ciuca en tant que nouveau membre du conseil communal et lui donner l'occasion de se présenter brièvement.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP): J'ai 56 ans, je suis marié et père de deux enfants. La plupart d'entre vous me connaissent en tant que pompier. Je suis actif dans les pompiers depuis 40 ans, dont 24 à Käerjeng. Pendant 14 ans, j'ai été chef adjoint des pompiers locaux et 11 ans chef des services de secours de Käerjeng. Je travaille pour la NSPA (Agence de soutien et d'approvisionnement de l'OTAN). Pendant mon temps libre, je sors souvent avec mes chiens et je fais du jardinage.

Je tiens à remercier Jos Thill. C'est un honneur pour moi de prendre sa place au conseil communal. Vu que Fred Reuter a renoncé au poste de conseiller, j'ai pu saisir la chance de pouvoir relever ce défi. Je veux m'investir pour la sécurité de nos citoyens, la nature et l'environnement, ainsi que le logement social. Je suis déjà membre des commissions consultatives de la mobilité et de l'environnement.

Enfin, j'espère une bonne coopération avec les échevins et tous les collègues des différents partis présents à cette table.

Séance publique

1. Politique

1.1. Tableau de préséance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Suite à l'assermentation de Monsieur Ciuca, le conseil est à présent appelé à approuver le tableau de préséance mise à jour.

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Richard STURM	CSV	09.10.2011
4	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
5	Danielle SCHMIT	CSV	09.10.2011
6	Joseph HAMES	CSV	09.10.2011
7	Josée-Anne SIEBENALER-THILL	Déi Gréng	09.10.2011
8	Arsène RUCKERT	LSAP	09.10.2011
9	Guy SCHOLLER	CSV	09.10.2011
10	Nico FUNCK	DP	13.07.2015
11	Mireille DUPREL	LSAP	19.02.2016
12	Jean-Marie BRUCH	CSV	08.10.2017
13	Anne KIHN	Déi Gréng	26.02.2020
14	Monique THIRY-DE BERNARDI	LSAP	21.04.2020
15	Patrick CIUCA	LSAP	24.02.2021

Approbation unanime.

1.2. Communication du collège échevinal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Suite à l'apparition de la pandémie du Covid-19, le voyage prévu par notre conseil communal auprès de notre commune jumelle autrichienne avait dû être annulé. Une nouvelle date vient d'être fixée. Il est désormais prévu d'organiser le voyage à Gaflenz du 3 au 5 septembre 2021. Il reste à voir dans quelle mesure cela sera

possible. Si la pandémie ne s'est toujours pas stabilisée d'ici septembre, nous pourrions éventuellement nous y rendre en cercle restreint. Le bourgmestre de Gaflenz, Monsieur Günther Kellnreitner, prendra sa retraite à la fin de l'année, c'est pourquoi la célébration du jumelage entre nos communes devrait avoir lieu encore cette année.

Ces derniers temps, la catastrophe de la tornade de 2019 n'était plus un sujet d'actualité. Néanmoins, la distribution des dons était toujours en cours ces derniers mois. L'échevin Pirrotte nous en fait un bref rapport.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Près de 18 mois se sont écoulés depuis la catastrophe de la tornade, et nous sommes sur le point de finaliser la distribution des dons. L'association «Käerjeng hëlleft» a pu comptabiliser 1 746 dons, dont 79 dons sont supérieurs à 1 000 €, tandis que l'association «Fir e gudden Zweck - Gemeng Péiteng» a reçu 1 737 dons, dont 84 sont supérieurs à 1 000 €. Nous avons l'intention d'envoyer une lettre de remerciement à tous ceux qui ont fait un don d'au moins 1 000 € avec un bref rapport d'activité.

Dans la première phase, environ 4 000 demandes ont été déposées auprès des compagnies d'assurance, ce qui a abouti à un versement d'environ 70 millions d'euros. 100 demandes ont été adressées au ministère de la Famille dans la deuxième phase, dont 36 ont été acceptées. Le ministère a déboursé environ 384 000 €. La troisième phase portait sur la distribution des dons, que nous aimerions finaliser le mois prochain. Nous attendons actuellement que 7 dossiers soient complétés. Au total, nous aurons alors versé environ 1 020 000 € de dons aux sinistrés de la catastrophe, de sorte que les dons auront plus ou moins intégralement été distribués et que nous pourrions clôturer le dossier « tornade ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le rapport écrit sera bien entendu également remis au conseil communal.

L'échevine Siebenaler-Thill va maintenant nous donner les détails d'une initiative dans le contexte de l'égalité entre les hommes et les femmes que notre Commune a rejoint.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Lorsqu'en décembre j'ai été nommée déléguée pour l'égalité des chances de notre Commune, j'avais déjà annoncé cette

action symbolique, à laquelle le Conseil national des femmes et le syndicat Syvicol ont appelé toutes les communes du pays à participer. Désormais, Käerjeng fait partie des 15 communes qui relèvent le défi du projet « Affichons l'égalité » en donnant symboliquement une visibilité aux femmes méritantes au cours du mois de mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Comme dans la plupart des communes, on trouve dans notre Commune des rues qui portent le nom d'hommes (30 à Käerjeng), mais très rarement des rues qui portent le nom d'une femme (pas une seule à Käerjeng). À la fin de la semaine prochaine, nous doublerons les noms des rues portant le nom d'hommes de notre Commune en ajoutant le nom d'une femme sous chaque panneau de rue officiel.

À présent, vous vous demandez probablement comment nous avons choisi les 30 femmes. La première chose à savoir est qu'une rue ne peut pas porter le nom d'une personne encore en vie, à l'exception des membres de la famille grand-ducale. Nous avons décidé de considérer d'abord les femmes qui sont mortes pour leur patrie pendant la Seconde Guerre mondiale.

Au Luxembourg, comme dans toute l'Europe, les femmes n'avaient longtemps aucun droit à l'éducation. Ce n'est qu'avec l'introduction de la scolarité obligatoire au début du XXe siècle et le droit de vote des femmes en 1919 que les femmes ont eu la possibilité de s'émanciper. Afin de documenter cette évolution, nous avons sélectionné des femmes pour nos panneaux, en plus de quelques femmes méritantes de notre Commune, qui ont été des pionnières dans divers domaines au cours du siècle dernier.

Nous avons également préparé une brochure qui sera distribuée au milieu de la semaine prochaine et qui présentera les 30 femmes: 8 femmes de notre Commune, 20 femmes luxembourgeoises et 2 femmes européennes.

Étant donné qu'il faut faire la demande auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées bien à l'avance, pour qu'un panneau soit installé sur une route nationale, 6 panneaux ne pourront pas être installés.

Enfin, je voudrais vous informer que le collège échevinal est d'avis que la prochaine rue dans notre Commune devrait porter le nom d'une femme.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'une des femmes méritantes de notre Commune est Madame Jeanny Thill-Aguilar, la première femme membre du conseil communal à Bascharage.

Une nouvelle moins encourageante concerne un nouveau désaccord avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Lorsque l'école ne pouvait plus fonctionner de la manière habituelle en raison de la pandémie du Covid-19, le ministère avait insisté sur l'utilisation d'autobus scolaires supplémentaires. Nous n'étions pas convaincus de cette solution dès le départ, et il s'est avéré que l'un ou l'autre bus n'était occupé que par deux ou trois étudiants. Néanmoins, nous nous étions conformés à la demande du ministère. En mai 2020, le ministère de l'Éducation nous a informés, dans une circulaire ministérielle, que l'État prendrait en charge tous les frais supplémentaires occasionnés par le transport scolaire. À présent, l'argumentaire est différent. Nous avons informé le ministre de notre incompréhension par écrit et attendons maintenant une réponse. En fonction de la réponse obtenue, le collège échevinal n'exclut pas de demander au conseil communal l'autorisation pour une procédure judiciaire.

Enfin, je voudrais faire quelques commentaires concernant la liste actuelle des changements de personnel au second semestre 2020. Cette liste est un peu plus courte que d'habitude. Il y a aussi quelques postes avec une arrière-pensée sociale. Par exemple, nous avons offert des apprentissages dans certains services de notre Commune.

1.3. Prise de position quant au projet du 30 septembre 2020 du plan national de lutte contre le bruit.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le conseiller écologique Jeff Künsch va maintenant expliquer les détails du plan d'action et la position proposée par le collège échevinal.

Conseiller écologique Jeff KÜNSCH (Commune de Käerjeng): En septembre 2020, le ministère de l'Environnement a publié quatre grands plans de lutte contre le bruit, dont deux concernent la commune de Käerjeng: d'une part, le plan d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires de plus de 30 000 passages par an, d'autre part, celui relatif aux axes routiers avec plus de 3 000 000 de passages par an. Les deux plans ont été déposés aux

fins d'une enquête publique du 15 octobre au 14 décembre 2020 inclus. La seule observation écrite est celle du « Mouvement écologique », adressée à chaque commune et ne contenant que des commentaires plus généraux.

Les plans d'action prévoient une valeur moyenne maximale de 70 décibels pour toute la journée et 60 décibels pendant la nuit.

Le plan d'action des grands axes routiers concerne notre Commune sur la N5, l'avenue de Luxembourg, et sur l'A13, la collectrice du Sud. Les mesures dans la zone de la commune de Käerjeng ont été prises sur le « Biff ». Selon ces mesures, le niveau de bruit, en particulier pendant la journée, est légèrement inférieur à la moitié des valeurs guides tolérées. Dans les nouvelles zones de développement, les valeurs indicatives autorisées ne représentent qu'un quart du niveau sonore. Cette valeur est régulièrement dépassée dans l'avenue de Luxembourg, de sorte que ce quartier résidentiel ne serait plus autorisé de cette manière aujourd'hui. Environ 280 personnes sont actuellement exposées à des niveaux de bruit accrus le long de la N5. Ce projet législatif ne contient que les points de mesure que le ministère de l'Environnement considère comme particulièrement remarquables. Nous avons donc initié nos propres mesures, qui ont montré que quelques maisons à l'intersection entre Bascharage et Pétange sont au-dessus de la valeur mesurée légalement tolérée. Le collègue échevinal souhaite en tenir compte dans son avis.

Dans le plan d'action, des mesures individuelles dans le cadre de la mobilité douce sont également mises en évidence. De plus, la construction du contournement est considérée comme le seul moyen de réduire la pollution sonore le long de la N5. À cet égard, il faut dire qu'un plan d'action dans la lutte contre la pollution de l'air est déjà en cours, de sorte que nous publierons une nouvelle prise de position à ce sujet dans les mois à venir.

Le plan d'action des axes ferroviaires ne concerne la commune de Käerjeng que sur une petite partie de la ligne entre Esch et Pétange, au niveau de la rue des Ateliers, car la ligne longeant la gare de Bascharage compte moins de 30 000 passages par année et n'est donc pas prise en compte. Les orientations données sont les mêmes que dans le plan d'action précédent. Quelques maisons de la rue des Ateliers sont au-dessus des valeurs tolérées, ce que nous souhaitons souligner dans le communiqué. Trouver une solution est un peu plus difficile au niveau ferroviaire. La modification des voies ferrées et des roues a déjà entraîné une réduction considérable du niveau de bruit. Cependant, comme ceux-ci ne sont

utilisés que sur l'itinéraire Esch - Pétange en ce qui concerne notre Commune, nous demandons que cette mesure soit étendue à l'ensemble du réseau.

Dans l'ensemble, la commune de Käerjeng est favorable au projet de loi. Dans la présente prise de position, la Commune apprécie le fait que le contournement de Bascharage est une priorité dans la lutte contre les nuisances sonores, notamment en ce qui concerne l'avenue de Luxembourg. Cependant, la Commune rappelle qu'il ne s'agit pas de la seule partie problématique de la N5, mais que la situation actuelle à l'intersection de la rue des Ateliers et de la rue Jules Hemmer devrait également être examinée de plus près. De plus, le conseil communal note que le plan d'action pour le transport ferroviaire ne mentionne même pas la commune de Käerjeng, bien que certaines des maisons concernées de la rue des Ateliers appartiennent à notre Commune.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je voudrais remercier Monsieur Künsch pour sa présentation détaillée. Le collège échevinal propose au conseil communal d'exprimer sa satisfaction dans la prise de position concernant la priorité donnée au contournement, de demander une analyse approfondie de l'intersection entre Bascharage et Pétange, et de demander aux administrations responsables d'inclure en même temps les mesures de protection contre le bruit.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Je voudrais également remercier Monsieur Künsch pour sa présentation claire. Nous avons regardé les documents et consulté les cartes sur la plateforme « Geoportail ». Nous considérons ces cartes comme un outil important pour comprendre les domaines problématiques et déterminer où la situation s'améliore ou s'aggrave. Elles sont également un outil indispensable dans la planification des zones résidentielles au niveau national.

La commune de Käerjeng n'est pas prioritaire dans le plan d'action contre la pollution sonore des lignes ferroviaires. Cependant, nous tenons à souligner qu'au bout de la rue des Ateliers, les deux routes de Pétange vers Esch et de Pétange vers Luxembourg se séparent, de sorte que les personnes qui y vivent sont fortement affectées par le bruit. Malheureusement, aucune mesure ne semble être prévue pour le tronçon entre Pétange et la partie qui se divise. Il faut donc mentionner cet endroit dans la prise de position, même s'il ne s'agit que

d'un nombre limité d'habitants. On suppose souvent à tort que ces maisons appartiennent à la commune de Pétange.

Sur les cartes du plan d'action concernant les axes routiers, on peut voir pour Käerjeng deux zones polluées où le bruit est supérieur à la limite de 64 décibels fixée pour le Luxembourg. La construction du contournement a été retenue pour soulager l'avenue de Luxembourg. Cependant, nous sommes préoccupés par la rue de la Reconnaissance Nationale et le quartier résidentiel derrière celle-ci (autour de la rue Théophile Aubart), le document ne prévoyant aucune mesure pour protéger ces rues du bruit. Nous pensons que le contournement n'améliorera pas la situation dans cette zone, qui se situe entre l'A13 et la N5, mais pourrait même aggraver la situation. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que le quartier « Bomecht » est répertorié dans le document sous Pétange. Peut-être que ce détail pourrait également être corrigé.

Il serait donc important de prendre des mesures contre le bruit également à cet endroit. Autour de la jonction « rue de la Reconnaissance nationale / rue Jules Hemmer, la carte affiche plus de 70 décibels pendant la journée, autant que dans l'avenue de Luxembourg. Dans ce contexte, on pourrait penser à améliorer la fluidité du trafic grâce aux feux tricolores. Comme on peut le constater à l'intersection de l'avenue de Luxembourg et de la rue de Schouweiler, cela a un impact positif. En tout cas, cette carte nous semble être un atout pour continuer à discuter d'une solution à cet endroit avec l'Administration des Ponts et Chaussées.

Je voudrais faire quelques remarques générales. Nous sommes d'avis que les deux cartes des chemins de fer et des routes devraient être superposées. Ceci permettrait de voir que le bruit augmente de façon exponentielle à certains endroits. On aurait un impact à trois endroits:

- la rue de la Continentale: nous supposons que les mesures de protection contre le bruit sont déjà ancrées dans le projet de contournement afin que la pollution n'augmente pas. La construction du parking couvert, qui forme un mur de protection entre la rue et les maisons, y contribuera sans doute également. La prochaine fois que les cartes seront mises à jour, nous verrons si des mesures supplémentaires sont nécessaires.
- la rue des Ateliers: c'est là que se rencontrent les bruits de la rue de la Reconnaissance nationale et de la voie ferrée. De plus, le bruit des ateliers CFL, qui peut parfois être entendu la nuit, n'est pas pris en compte.

- la rue Nicolas Meyers: Au bout de cette rue, il n'y a pas de problème si on regarde les cartes individuellement, mais les valeurs limites pourraient être dépassées si on pose les cartes l'une sur l'autre.

Je voudrais également noter qu'un écran antibruit naturel, formé de haies, de broussailles ou d'arbres, n'est pas répertorié comme une mesure dans ce document, bien que ceux-ci absorbent ou atténuent également une partie du bruit. Cela pourrait être intéressant dans les endroits où d'autres mesures ne peuvent être mises en œuvre pour des raisons économiques.

En conclusion, je voudrais souligner que ces cartes ne sont qu'indicatives. Par exemple, nous nous sommes demandé pourquoi la situation de l'avenue de Luxembourg aurait dû s'améliorer entre 2011 et 2016, alors qu'elle est encore très difficile aujourd'hui. Nous avons alors découvert que des travaux étaient en cours en 2016 et que les feux de circulation étaient partiellement éteints, ce qui avait bien sûr modifié le flux de trafic. Cette année-là, les valeurs de NOx étaient également meilleures que les autres années. Les cartes représentent donc un instantané et ne reflètent que dans une mesure limitée la réalité globale. Il faut toujours les considérer avec d'autres critères. Nous pensons également qu'il serait très important de mettre à jour les cartes, de préférence plus d'une fois tous les cinq ans.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Merci d'avoir présenté ce dossier assez complexe. Je crois que cinq ans, c'est une longue période pendant laquelle beaucoup de choses peuvent changer. Il est donc conseillé de mettre à jour ces cartes avec des données de mesure sur des périodes plus courtes. Sinon, je suis d'accord avec les orateurs précédents concernant le fait qu'il faut veiller à ce que des mesures de protection contre le bruit suffisantes, de préférence sous forme naturelle, soient prévues pour le contournement afin que la pollution ne s'aggrave pas.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je voudrais aborder brièvement les études qui montrent que les forêts ne servent de barrière antibruit que dans une mesure très limitée. Nous devons donc nous informer sur les possibilités individuelles et éviter de courir après une fausse illusion.

Conseiller Josy HAMES (CSV): Je pense que la situation en matière de bruit et de pollution atmosphérique pourrait déjà être améliorée si nous nous assurions que les camions, qui proviennent pour la plupart des pays d'Europe de l'Est, ne circulaient plus dans notre Commune. Beaucoup quittent l'autoroute à Sterpenich pour traverser Clemency et Bascharage en direction de Luxembourg.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je voudrais vous rappeler les efforts déjà entrepris par l'ancienne commune de Clemency. Même après la fusion communale, nous avons essayé à plusieurs reprises de faire quelque chose à ce sujet, mais le ministère responsable nous a toujours rejetés au motif que le classement de ces rues ne permet pas à la Commune de restreindre le passage. Néanmoins, le commentaire de Monsieur Hames est justifié. Le contournement allègera beaucoup le trafic dans notre Commune, mais ce phénomène persistera, car les appareils de navigation suggèrent souvent cet itinéraire, et on ne peut pas blâmer les chauffeurs routiers, car ils ne connaissent pas leur chemin et doivent se fier à leur GPS.

Approbaton unanime.

2. Aménagement communal et développement urbain

2.1. Avenant à la convention d'exécution PAP Maeschbommert à Fingig.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'accord dans le cadre du projet d'aménagement particulier « Mäeschbommert » à Fingig prévoit que la réception finale de l'infrastructure routière doit être achevée avant que le projet lui-même ne puisse être achevé, et que les propriétaires puissent emménager dans leurs maisons. À présent, il s'avère que le projet n'a pas progressé aussi rapidement que prévu initialement, de sorte que certaines des maisons sont déjà prêtes à être occupées, tandis que la phase de construction n'a même pas commencé pour d'autres maisons. Afin de permettre aux propriétaires des maisons achevées de s'inscrire dans leur nouvelle maison, nous avons signé un avenant à la convention avec le client, qui prévoit que la réception finale des rues aura lieu à une date

ultérieure. En contrepartie, le client fournira une garantie pour s'assurer que le travail est réalisé selon les règles de l'art.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Nous sommes d'accord avec cet avenant. Cependant, je voudrais faire un commentaire général. Nous nous plaignons toujours des longues procédures de construction. Ce projet a été approuvé par le conseil communal il y a près de 6 ans. Une partie du projet a maintenant été mise en œuvre, mais les prix ont augmenté rapidement pendant cette période. C'est pourquoi je voudrais demander qu'à l'avenir, nous insistions pour que les grands projets de logement soient mis en œuvre rapidement, car tout retard ne fera qu'entraîner une nouvelle augmentation des prix. On constate que les promoteurs ont souvent tendance à ne faire avancer ces projets que par morceaux, ce qui peut avoir du sens d'un point de vue financier, mais notre préoccupation devrait être que l'espace de vie soit créé le plus rapidement possible.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je partage ce point de vue, mais dans ce cas, je peux rassurer Monsieur Cruchten, car les responsables de l'entreprise de construction m'ont dit lors d'un coup de fil qu'il y avait des difficultés au début du projet, lorsqu'il s'agissait de vendre les maisons. Il s'agit ici de veiller à ce que la réception de l'infrastructure ne soit faite que lorsque nous pouvons être sûrs que les routes ne seront plus endommagées par la suite.

Approbaton unanime.

3. Conventions

3.1. Convention relative à l'installation de caméras dans les halls sportifs et sur les terrains de football.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La chaîne de télévision RTL a l'intention de diffuser les matchs de championnat en direct des ligues sportives supérieures. Notre Commune est principalement concernée par les matchs de handball et de football. Les responsables de la

chaîne ont soumis une convention aux communes. Celle-ci était cependant assez unilatérale. Un certain nombre de communes n'étaient pas d'accord, il a donc fallu un certain temps pour arriver à une convention équilibrée. Nous n'avons aucun problème à ce que les matchs de nos clubs sportifs soient télévisés, mais en tant que commune, nous devons nous assurer que les règles de protection des données soient respectées et que la responsabilité en cas d'incident soit clarifiée.

Approbatation unanime.

3.2. Convention relative à la réalisation d'une liaison haute tension entre Sanem et Lamadelaine.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'accord avec la société Creos porte sur la pose souterraine d'une ligne à haute tension entre Sanem et Lamadelaine. La commune de Käerjeng est concernée par ce projet sur deux parcelles cadastrales.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): Cette ligne devrait passer sur le « Biff » sous « l'avenue de Luxembourg ». Sait-on dans quelle mesure le trafic y est perturbé par les travaux routiers?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal n'a pas encore reçu d'informations à ce sujet.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Ce projet saisira-t-il également l'opportunité de poser la ligne souterraine qui nous a causé du souci lors de la catastrophe de la tornade?

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Cette ligne est une ligne supplémentaire qui garantit la capacité requise. La ligne, qui a été endommagée par la tornade, sert de protection pour l'aciérie et le restera.

Approbation unanime.

3.3. Convention Club Senior Prënzebiërg pour l'année 2021.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal a signé la convention annuelle avec l'État et le «Club Senior Prënzebiërg». Il n'y a pas de changement notable par rapport aux années précédentes.

Approbation unanime.

4. **Finances communales**

4.1. Titres de recette.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'année passée, la Commune a vendu des véhicules automoteurs de la flotte communale. La Commune a reçu plusieurs offres. Un break plus ancien a été vendu 250 €. Pour trois véhicules du parc des sapeurs-pompiers locaux, qui n'ont pas été repris par le CGDIS, la Commune a perçu 11 000 €. Le plus important titre concerne le tracteur du garde-forestier, qui a été repris pour 82 000 € lors de l'achat du nouveau tracteur.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Ces véhicules n'étaient donc proposés qu'aux concessionnaires. Peut-être qu'à l'avenir, une vente aux enchères publique pourrait être organisée, d'une part pour atteindre le prix de vente le plus élevé possible et, d'autre part, pour donner à d'autres parties intéressées la possibilité d'acquérir un tel véhicule d'occasion.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Nous pensons aussi à nos clubs locaux, qui pourraient être intéressés par une camionnette de livraison bon marché.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je partage cette idée. Nous en discuterons avec notre Service technique. Cependant, en ce qui concerne les véhicules concernés, je ne pense pas qu'un club aurait eu beaucoup d'intérêt. Le break était presque à la fin de sa vie, et peu de personnes ont manifesté de l'intérêt pour les camions de pompiers.

Approbation unanime.

5. Règlements communaux

5.1. Règlement-tarif – Repas sur roues – Adaptation du prix en 2021.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): SERVIOR a augmenté le prix des repas sur roues de 10,65 € à 10,79 €. Par conséquent, la Commune ajuste le tarif correspondant pour une refacturation aux clients. Les frais de transport continueront à être à charge de la Commune.

En outre, la question se pose de savoir dans quelle mesure ce service est encore d'actualité en 2021, car les citoyens intéressés pourraient également être directement dirigés vers le fournisseur de services.

Approbation unanime.

6. Patrimoine communal

6.1. Aménagements de logements pour jeunes adultes – Avenant à la convention avec le ministère du Logement – Villa Bofferding.

6.2. Accord de collaboration avec Wunnengshëllef a.s.b.l.

6.3. Contrat de bail – Wunnengshëllef a.s.b.l.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ces trois points concernent tous la même propriété.

La « Villa Bofferding » devait servir de logement pour étudiants avant que les responsables de l'Université ne se retirent du projet. Le projet étant déjà bien avancé dans sa planification, il a fallu trouver un autre partenaire. Nous l'avons trouvé avec l'association «Wunnéngshëllef».

Par conséquent, un avenant à la convention avec le ministère du Logement a dû être signé. Le ministère accorde un financement de 75% au projet, avec un maximum de 1 140 000 €. L'accord de collaboration avec «Wunnéngshëllef» prévoit que la Commune mette à disposition le bâtiment pour les vingt prochaines années, tandis que l'association assure la location et la prise en charge des locataires âgés de 18 à 27 ans. L'accord est signé pour une durée de 6 ans, le loyer mensuel est de 2 400 €.

La rénovation de la « Villa Bofferding » ne sert plus l'idée initiale, mais avec l'orientation actuelle, le projet garde une fonction sociale.

Point 6.1. Approbation unanime.

Point 6.2. Approbation unanime.

Point 6.3. Approbation unanime.

6.4. Contrat de bail – 1, rue de la Poste, Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Lors d'une des dernières séances du conseil communal, l'acquisition d'un immeuble de la rue de la Poste a été approuvée, de même que la reprise d'un bail. Le collège échevinal a convenu avec les locataires de résilier ledit contrat de location le 30 septembre 2021. En contrepartie, le loyer mensuel a été considérablement réduit à partir du 1er décembre 2020.

Échevin Richard STURM (CSV): Une partie de la famille qui a loué l'appartement a déjà trouvé un nouveau logement avec l'aide de l'Office social. Un logement adéquat est actuellement recherché pour les résidents restants.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Permettez-moi de vous demander pourquoi nous insistons sur la résiliation au 30 septembre, alors qu'à ma connaissance, nous n'avons pas de projet concret à mettre en œuvre à cet endroit. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas simplement mettre la famille à la rue.

Échevin Richard STURM (CSV): En fait, il n'y a actuellement aucun projet concret. Cependant, il est vrai qu'une partie du bâtiment a été construite sans aucune autorisation et nous, en tant que propriétaires, sommes désormais responsables de la sécurité des passants. Il est donc important que nous puissions sécuriser le bâtiment le plus rapidement possible. Par conséquent, la recherche d'un logement pour les locataires restants a été déclarée une priorité auprès de l'Office social.

Approbaton unanime.

6.5. Contrat de bail – 18, rue de l'Eau à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La propriété est en face de la maison de Madame Bemtgen-Mathias. La Commune loue ce bien pour un loyer annuel de 23,85 €.

Approbaton unanime.

6.6. Contrat de bail – Rue de Bascharage à Clemency.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le couple Galetto-Dentzer loue un terrain communal devant leur propriété dans la rue de Bascharage à Clemency. Le loyer annuel est de 11,85 €.

Approbation unanime.

6.7. Acte notarié – Échange de terrains à Bascharage au lieu-dit « Bascharage ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il s'agit de régulariser une situation existante. La Commune fait un échange de terrains de 1,73 are chacun avec les consorts Lacour.

Approbation unanime.

6.8. Acte notarié – Vente de terrains à Bascharage au lieu-dit « rue de la Résistance ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La société « C & T PRO CONCEPT S.à r.l. » acquiert trois parcelles d'une superficie totale de 0,95 are auprès de la Commune au prix de 28 500 €.

Approbation unanime.

6.9. Acte notarié – Vente de terrains à Clemency au lieu-dit « Am Bongert ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La société « FMC PROMOTIONS S.à r.l. » acquiert deux parcelles d'une superficie totale de 0,90 are auprès de la Commune pour un prix de 27 000 €.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP): Un projet de construction doit y être réalisé. Quand est-ce que les travaux seront entamés ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je ne dispose pas de cette information à l'heure actuelle. Nous allons nous informer auprès du Service technique.

Approbation unanime.

6.10. Acte notarié – Cession gratuite à Hautcharage au lieu-dit « rue Roger Frisch».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Madame Marie-Jeanne Bachhausen-Conrardy cède une parcelle de 0,16 are (trottoir) à la Commune.

Approbation unanime.

6.11. Acte notarié – Acquisition parcelles boisées à Linger et Fingig.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La Commune acquiert auprès du Kierchefong 32,40 ares de bois « Um Widem » à Fingig, ainsi que 1 hectare 11 ares de pâture « Um Hierschbiereg » à Linger. Le prix total est de 26 370 €.

Approbation unanime.

7. Règlements de la circulation

7.1. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le conseil communal.

Bourgmestre WOLTER (CSV): Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul règlement qui doit être approuvé par le conseil communal.

Approbation unanime.

7.2. Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Quatre règlements de la circulation ont été récemment édictés par le collège échevinal. À présent, ceux-ci doivent être confirmés par le conseil communal.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1. Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le secrétaire adjoint Claude Freichel nous a fait part de son intention de prendre sa retraite progressivement. Monsieur Freichel ne souhaite travailler qu'à temps partiel à partir de juillet, et le Service financier prend en charge une

partie des tâches de ses tâches, notamment le budget annuel et la planification financière pluriannuelle. De plus, le décompte des taxes communales est intégré au Service financier, et il est important d'assurer la continuité en permettant à un fonctionnaire de se familiariser avec ce domaine. Par conséquent, le collège échevinal propose de créer un poste dans le groupe de traitement B1. Pendant une période de transition, il s'agira d'un poste supplémentaire, mais à long terme, un poste existant ne sera plus pourvu, de sorte que le nombre de postes sera à nouveau le même.

Approbatoin unanime.

9. Associations

9.1. Sustained.lu – Prise de connaissance des statuts.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'association «Sustained.lu» basée à Clemency a soumis ses statuts à l'administration communale.

9.2. Z Art – Prise de connaissance des statuts.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'association «Z Art», basée à Bascharage, a également soumis ses statuts à l'administration communale.

9.3. Mayors for peace – Adhésion.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal propose que la commune de Käerjeng rejoigne l'organisation internationale «Mayors for peace», dont le but est de promouvoir le désarmement mondial des armes nucléaires. De nombreuses communes à travers le monde ont déjà rejoint cette organisation, dont 56 communes luxembourgeoises.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Le 22 janvier 2021, l'accord sur le désarmement nucléaire est entré en vigueur. Il a été signé par les Nations Unies le 7 juillet 2017. L'organisation a été fondée en 1982 par le maire de l'époque d'Hiroshima.

Approbation unanime.

10. Divers

/

11. Questions et réponses

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Monsieur Cruchten a posé une question lors de la séance précédente concernant les graffitis dans le tunnel piétonnier de la «Cité Charles de Gaulle» et la zone artisanale. Je peux vous informer que ces graffitis ont été supprimés.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Le Service technique communal a eu l'idée de demander au Centre d'information et animation pour jeunes de Bascharage de rendre ce tunnel plus attractif avec des graffitis ou un autre dessin. Les responsables du centre se sont rendus sur place et ont décidé de s'occuper du projet.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP): Y a-t-il des conclusions sur le chaos qui se produit chaque matin dans la rue du Ruisseau et la zone Kiss & Go récemment créée? Le collègue échevinal a-t-il déjà entrepris quelque chose pour assurer la sécurité des écoliers à cet endroit?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Des panneaux ont été mis en place pour attirer l'attention sur le fait que l'accès à la rue du Ruisseau n'est autorisé que pour les résidents et les fournisseurs. Lorsque la Police effectue un contrôle, les automobilistes respectent les règles, mais malheureusement seulement à ce moment-là. La zone Kiss & Go est généralement perçue comme pratique, mais la ruée peu avant le début des cours est énorme, ce qui conduit à une situation chaotique. Je conseille aux parents de venir quelques minutes plus tôt le matin.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le manque de discipline m'amène à me demander s'il vaudrait mieux fermer tout le site à la circulation, au moins pour le temps avant le début des cours et à la fin des cours. C'est également le cas dans d'autres communes. Un jour, il y aura un accident. Nous avons fait tout ce que nous pouvions au niveau de la réglementation.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Si le site était fermé à la circulation, seules les personnes qui y travaillent seraient autorisées à s'y rendre. Nous sommes en train d'analyser si les bus pourraient être autorisés à circuler dans la direction opposée. Un nouveau réglage des feux tricolores du campus scolaire est prévu lors de la mise en service des feux tricolores sur l'avenue de Luxembourg. Cependant, nous dépendons de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Il semble y avoir un mauvais réglage des feux tricolores, car lorsqu'un véhicule tourne de la route principale vers le campus, le feu de la N5 devient rouge, même si aucun véhicule ne descend du campus.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les feux de signalisation intelligents nous ont été promis il y a des années, et il faut attendre de voir quand ils seront effectivement installés.

Conseillère Monique THIRY-DE BERNARDI (LSAP): Je voudrais savoir si la Commune a déjà une idée de la façon dont les citoyens âgés, qui vivent encore seuls dans leur maison et qui ne sont peut-être plus aussi mobiles, peuvent se rendre aux centres de vaccination.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): Nous avons abordé ce sujet en séance du collège échevinal. Un certain nombre de communes ont l'intention d'organiser un service de navette, mais je crains qu'elles ne soient pas conscientes de la complexité de la question. Les gens ont un rendez-vous très précis. Ceci ne permet donc pas de rassembler les gens de la Commune avec un bus et de les conduire ensemble à Esch/Alzette. En cas de retard, le rendez-vous de vaccination peut durer jusqu'à deux heures. Les communes s'en rendront compte dans les prochains jours.

Pour notre part, nous avons commencé à contacter nos concitoyens plus âgés, qui ont également fait appel au service communal d'achat et de livraison des courses en début de pandémie. Ceux que nous avons contactés jusqu'à présent nous ont chacun confirmé qu'ils seraient accompagnés par des membres de leur famille.

Une deuxième idée est d'aider les citoyens âgés à prendre leur rendez-vous, car cela est assez difficile par téléphone, et la plupart d'entre eux ne savent pas faire l'inscription par Internet. Par conséquent, nous avons l'intention de soutenir les personnes dans leurs prises de rendez-vous sur Internet.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Tout d'abord, je tiens à préciser qu'il n'est pas de la compétence d'une commune d'offrir de tels services quand il y a des membres de la famille qui peuvent les prendre en charge.

Je trouve scandaleuse la manière dont cette question a été traitée par l'État. Aucune autorité publique ne nous a contactés pour nous informer. Bien au contraire, on communique aux gens qui téléphonent qu'ils doivent se renseigner auprès de leur commune. Cependant, de nombreuses questions se posent concernant la responsabilité, la mobilité des personnes, la sécurité, etc. Nous avons donc décidé d'emprunter une voie différente, en contactant des personnes qui, selon nous, pourraient avoir besoin d'aide. Nous ne pouvons pas contacter tout le monde.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): L'initiative a été prise par des communes, ce qui implique que les autres communes ont été obligées d'agir.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): C'est vrai. Néanmoins, il n'est pas acceptable qu'une autorité étatique conseille aux gens de se tourner vers la commune lorsqu'ils n'ont pas d'informations ou d'instructions. Nous voulons vous faire comprendre que nous nous limitons à nos concitoyens qui ont vraiment besoin de notre aide. Nous ne pouvons pas simplement louer un bus et attendre qu'on en ait besoin. Nous serions obligés de conduire chaque citoyen individuellement, et il faudrait alors planifier trois heures par citoyen.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng): La commune de Dippach propose apparemment de regrouper les dates pour les citoyens dans le besoin.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je ne suis pas sûr que ce soit conforme, notamment en termes de protection des données, mais cela semble être une possibilité que nous pourrions peut-être envisager.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP): Il n'y a pas une seule poubelle à proximité du mur de protection le long de la zone artisanale. Il y a souvent beaucoup de débris au bord de la route.

Ensuite, je voudrais demander s'il ne serait pas possible d'installer des distributeurs de sacs à déchets canins dans nos localités. De nombreux citoyens ne viennent pas à la Commune pour prendre des sacs gratuits. Nous aurions peut-être moins de crottes de chien dans les espaces publics.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je ne suis pas très favorable à ces distributeurs. Dès qu'ils sont installés, le premier passant les vide. Pour cette raison, nous avons décidé de fournir aux propriétaires de chiens un certain nombre de sacs lors du paiement de la taxe sur les chiens. Je ne pense pas que ça puisse résoudre le problème. Il s'agit plutôt d'un problème lié au manque de discipline. De nombreux propriétaires de chiens n'ont tout simplement pas envie de ramasser les tas de leurs chiens, même si les sacs leur sont envoyés par la poste. Il s'agit plutôt d'une question de respect envers les autres. Nous n'avons donc pas l'intention d'installer des distributeurs.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Concernant les poubelles manquantes le long du mur de protection, on pourrait effectivement y installer l'un ou l'autre conteneur, mais cela ne résoudra pas le problème des déchets au bord de la route, car ceux-ci sont principalement jetés par les automobilistes ou camionneurs qui passent.

Séance à huis clos :

12. Personnel communal

12.1. Nomination définitive d'un fonctionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

12.2. Démission d'un fonctionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

12.3. Démission d'un fonctionnaire.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 11.20 heures